

Bureau Communautaire du 3 décembre 2015

Etaient présents :

Pascal LAPERCHÉ – Alain LERDU – François NÉRAUD – Alexandre FRESCHI – Catherine BERNARD – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE) – Jean-Luc ARMAND – Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINÉDE – Gilbert DUFOURG – Jacques BILIRIT – Jean-François THOUMAZEAU – Thierry CONSTANS – Maryse VULLIAMY – Guy PÉREUIL – Jean-Max MARTIN – Francis DUTHIL – Guy FARBOS – Daniel BENQUET (+ pouvoir Philippe LABARDIN) – Bernard MANIER – Daniel BORDENEUVE – Régine POVÉDA (DB 2015-031 à 2015-032) – Didier MONPOUILLAN – Michel FEYRY – Michel COUZIGOU – Gaëtan MALANGE – Marie-France BONNEAU – Francis LABEAU – Gilles LAGAÛZÈRE – Bernard MONPOUILLAN – Jacques BRO – André CORIOU – Daniel BARBAS – Dante RINAUDO – Jacky TROUVÉ – Jean GUIRAUD – Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés :

Patrick GAUBAN – Pierre IMBERT – Carole VERHAEGHE – Maryline DE PARSCAU – Alain PRÉDOUR – Michel GUIGNAN – Jean-Claude DERC – Philippe LABARDIN – Nicolas MINER – Christine VOINOT – Jean-Pierre VACQUÉ



FIXATION DES TARIFS LOCATIFS RELATIFS À L'OCCUPATION DU BÂTIMENT CENTRAL DE L'IMMEUBLE GARDOLLE À TONNEINS

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de fixation des tarifs des services communautaires à l'exception des taxes ou redevances des services industriels et commerciaux

A partir du 2 janvier 2016, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Tonneins, ainsi que deux structures médico-sociales travaillant en réseau, seront mis en service dans l'immeuble Gardolle.

Des professionnels et/ou organismes sanitaires, sociaux et médico-sociaux vont donc occuper l'ensemble des locaux aménagés dans le bâtiment central de cet immeuble. La délibération n°D2015E49 du 25 juin 2015 a validé le règlement intérieur de la MSP qui détermine les modalités de son fonctionnement. L'occupation sera, soit permanente en bureau individuel ou partagé, soit partielle (à la ½ journée) et fera l'objet de contrats locatifs différenciés.

Il est proposé au bureau communautaire d'adopter la grille tarifaire en annexe relative aux loyers nus, provision sur charges et redevance d'occupation inhérente à l'occupation des différents locaux de l'immeuble. Cette grille tarifaire fera l'objet d'une révision annuelle telle que précisée dans le règlement intérieur. Les sommes dues par les occupants feront l'objet d'un titre de recette mensuel.

Monsieur le Président précise que les occupants permanents de l'immeuble Gardolle rembourseront la prestation de téléphonie/internet à Val de Garonne Agglomération. La somme titrée à chaque occupant variera mensuellement en fonction de leur consommation.

Le Président propose au Bureau de bien vouloir approuver la décision suivante :

Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération

Fixe les tarifs locatifs pour l'occupation des locaux du bâtiment central de l'immeuble Gardolle à Tonneins, comme détaillés en annexe de la présente délibération

Précise que ces produits locatifs seront encaissés sur le budget principal de Val de Garonne Agglomération

Valide le principe d'émission de titres mensuels distincts entre les produits locatifs et les services liés à la prestation téléphonie/internet

Précise que la signature des différents contrats locatifs inhérents à l'occupation du bâtiment central de l'immeuble Gardolle à Tonneins relève d'une décision du Président

Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 3 Décembre 2015
Le Président,

Résultat du Vote :

<i>Votant</i>	39
<i>Pour</i>	39
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication et affichage :
Le 7.12.2015

Daniel BENQUET